Déclaration du Dr Margaret Chan, Directeur général, Organisation mondiale de la Santé

L’Organisation mondiale de la Santé se félicite de l’arrêt historique de la plus haute juridiction **a**
ustralienne
rejetant un
recours
de l’
industrie
du
tabac
et appelle le reste du monde à adopter une position aussi ferme que l’Australie sur la commercialisation du tabac.

Plusieurs grandes sociétés productrices de tabac ont contesté la législation australienne exigeant que les **cigarettes** et autres produits du **tabac** soient vendus sous **conditionnement neutre**
sans que n’y figure aucune marque. Mais la tentative de l’industrie pour faire barrage à cette mesure efficace de lutte antitabac a échoué. En décembre 2012, l’
Australie
sera le premier pays à vendre des cigarettes sous un conditionnement terne, de couleur vert olive, sur lequel ne figure aucune marque.

Avec la victoire de l'Australie, la santé publique entre dans une nouvelle ère de la lutte antitabac. Le conditionnement neutre est un moyen extrêmement efficace de contrer les tactiques de commercialisation redoutables de l'industrie. Il est par ailleurs tout à fait conforme aux dispositions de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Les poursuites judiciaires entamées par les grands cigarettiers font penser à la tentative de la dernière chance d'une industrie agonisante. Alors que de si nombreux pays attendent d'emboîter le pas à l'Australie, il faut espérer un effet domino dans l'intérêt de la santé publique.

Cette affaire est suivie de très près par plusieurs autre pays qui envisagent des mesures analogues pour lutter contre le tabagisme.

Les données probantes concernant les effets positifs sur la santé d'un conditionnement neutre réunies par la Haute-Cour australienne serviront à d'autres pays dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre des mesures fortes de lutte antitabac pour protéger la santé de leur population et s'opposer résolument aux manœuvres de l'industrie du tabac.

Le tabagisme est l'une des menaces pour la santé publique les plus évitables. Les produits du tabac tueront jusqu'à la moitié de leurs consommateurs – soit près de 6 millions de morts chaque année. Si les gouvernements ne prennent pas des mesures fermes pour limiter l'exposition au tabac, d'ici 2030, celui-ci pourrait faire plus de 8 millions de victimes par an.

La Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac est entrée en vigueur en 2005. Les Parties ont l’obligation à terme de prendre un certain nombre de mesures pour réduire la demande et l’offre de produits du tabac, notamment : protéger les personnes de l’exposition à la fumée du tabac, lutter contre le commerce illicite, interdire la publicité, la promotion et le parrainage, interdire la vente aux mineurs, placer des mises en garde très visibles sur les paquets de produits du tabac, augmenter les taxes sur le tabac et créer un dispositif national de coordination de la lutte antitabac. Plus de 170 pays sont Parties à la Convention.